

Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne  
de la Région d'Ile-de-France - 1 rue Lucienne Gérard - 93698 Pantin Cedex

Arrêté du PRESIDENT

**N° 2020-38**

MB/NG

**OBJET** : Ouverture d'un examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, session 2020 - IDF

Le Président,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n°2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,  
Vu le décret n°2011-561 du 20 mai 2011 fixant les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 10 du décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux,  
Vu l'arrêté n°2018-359 du 06 novembre 2018, donnant respectivement délégation de signature à Mmes Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Sarah DESLANDES, Directrice Générale Adjointe chargée des concours, de l'emploi, de la santé et de l'action sociale,  
Vu l'arrêté n°2019-180 du 14 août 2019, donnant respectivement délégation de signature à Sylvie HUSSON, Directrice Générale, et Xavier BASTARD, Directeur Général Adjoint, secrétaire général,  
Vu la convention relative à la co-organisation des concours et examens professionnels entre les centres de gestion de la région Ile-de-France,

**ARRETE**

**Article 1** : Le Centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne organise au titre de l'année 2020, pour le compte des centres de gestion de la région Ile de France, l'examen professionnel d'accès, par voie de promotion interne, au grade d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe. Cet examen est ouvert à compter du **14 avril 2020**.

**Article 2** : Les demandes de dossiers d'inscription sont à adresser au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne au plus tard le **20 mai 2020**.

**Article 3** : Pendant la période de retrait de dossiers, du 14 avril au 20 mai 2020, les candidats peuvent également se préinscrire en ligne sur le site internet [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr). Le dossier de préinscription imprimé, comportant les pièces demandées, devra être déposé ou envoyé au Centre Interdépartemental de Gestion au plus tard le jour de la clôture des inscriptions pour être considéré comme inscription.

**Article 4** : La clôture des inscriptions est fixée au **28 mai 2020**.

**Article 5** : L'épreuve écrite d'admissibilité aura lieu le 17 septembre 2020 au CIG de la petite couronne – 1 rue Lucienne Gérard – 93598 PANTIN Cedex, et si nécessaire dans un lieu qui sera précisé ultérieurement.

**Article 6** : L'épreuve orale d'admission se déroulera dans le courant du mois de novembre 2020, dans les locaux du CIG de la Petite Couronne, 1 rue Lucienne Gérard à PANTIN (93698).

**Article 7** : Le CIG de la Petite Couronne se réserve la possibilité, au regard des contraintes matérielles d'organisation, de modifier les dates des épreuves orales d'admission.

**Article 8** : Le règlement général des concours et examens professionnels annexé au présent acte est consultable sur le site [www.cig929394.fr](http://www.cig929394.fr), est communicable à toute personne en faisant la demande.

**Article 7** : Ampliation du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux des centres interdépartementaux de gestion de la petite et de la grande couronne et du centre de gestion de la Seine-et-Marne, sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis.

Fait à Pantin, le 17 février 2020



Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
Secrétaire Général

Xavier BASTARD

Accusé de réception en préfecture  
093-287500060-20200217-2020-38-AR  
Date de télétransmission : 18/02/2020  
Date de réception préfecture : 18/02/2020